

Info Marché du lait

29 mai 2015

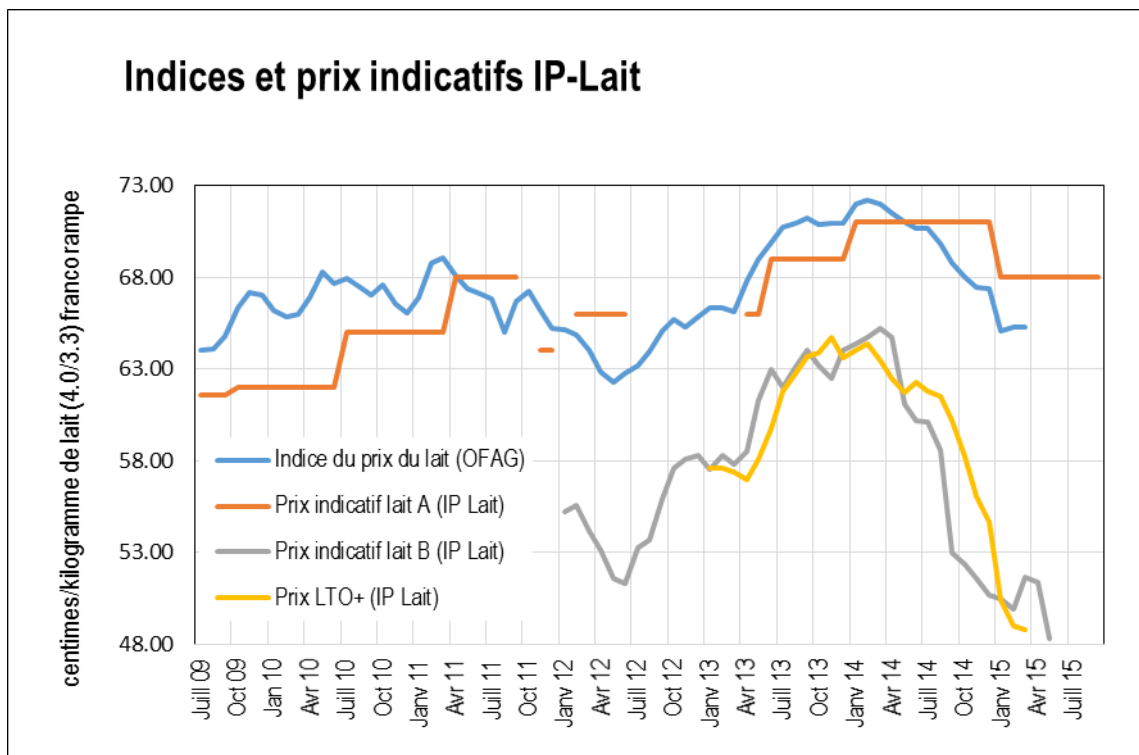
IP Lait : prix indicatif A inchangé au 3e trimestre

Le 22 mai dernier, le comité de l'IP Lait a décidé de laisser le prix indicatif du lait A à 68,0 centimes par kilo pour le troisième trimestre 2015 (juillet à septembre). La Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) est satisfaite de la décision de l'IP Lait. Cette issue favorable n'était pas programmée d'avance, car sans l'approbation du comité de l'IP Lait, le prix indicatif du lait A serait descendu à 65,2 centimes par kilo au troisième trimestre, s'alignant sur l'indice de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Weststrasse 10
 Case postale
 CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
 Télécopie 031 359 58 51
 psl@swissmilk.ch
 www.swissmilk.ch

swissmilk



Il n'est donc pas étonnant que le vote du comité ait été précédé d'un débat animé. Parmi les facteurs qui ont influencé la décision, on peut mentionner, par exemple, une baisse de la quantité de lait et un léger recul du cheptel. La situation monétaire a pesé sur la discussion. Au bout du compte, il faut reconnaître que la branche a pris ses responsabilités dans un contexte très difficile.

Les critiques formulées à l'encontre du prix indicatif lui reprochent d'être un instrument théorique parfois très éloigné de la réalité. À cet égard, il convient de rappeler certains faits :

- Relevons tout d'abord qu'entre la ferme et le quai de déchargement, il existe une différence (nette) d'au moins 2 centimes (transport, etc.). Le prix indicatif A de l'IP Lait est un prix franco quai, alors que le prix de la surveillance de l'OFAG s'entend départ ferme. En outre, le prix indicatif A n'est pas un prix minimum. Enfin, il existe actuellement des déductions pour le financement résiduel de la « loi chocolatière ». En 2014, elles s'étaient élevées à 6,7 centimes sur une quantité de 270 millions de kilos de lait.
- La décision du comité de l'IP Lait signifie avant tout que l'on peut s'attendre à une certaine stabilité dans le commerce de détail, pour autant que les transformateurs ne cassent pas les prix.
- Pour les producteurs, cette décision représente un gain de temps ; par ailleurs, le prix du lait sera sans doute plus élevé au 1^{er} juillet 2015 que si le prix indicatif du lait A avait été revu à la baisse.

Les prochaines négociations auront lieu fin août 2015. Pour que la stabilité soit préservée, il faut des signaux clairs du marché dans les mois à venir :

- Les regards se tournent vers l'évolution des prix dans l'UE (surtout le prix du lait) et sur le marché mondial (surtout le prix de la protéine).
- Un rôle décisif reviendra également à l'évolution de la production laitière en Suisse et à l'évolution des ventes, en particulier des exportations de fromage (demande).
- Actuellement, le marché est déséquilibré. Nous continuons de tabler sur un recul de la quantité de lait. Mais, à court terme, 2 % ne seront pas suffisants (offre).

La politique aura aussi un rôle à jouer ces prochaines semaines. Au cours de la session de juin, le Parlement se prononcera sur un crédit supplémentaire en faveur du fonds de la « loi chocolatière » (correction du budget 2015 par un crédit supplémentaire I), selon la demande des deux commissions chargées de l'examen préalable.

Stephan Hagenbuch
Directeur adjoint de la FPSL

